



Sortir de la loi de 48 et s'y opposer

Par **marie95_old**, le **11/06/2007 à 23:20**

bonjour,

je suis propriétaire indivisaire (suite à une succession) d'un appartement que je loue en loi de 48 à l'indivision, les autres membres de l'indivision veulent changer mon statut et me passer en loyer libre, en ont-ils le droit et comment m'y opposer?

La valeur vénale de l'appartement a été estimée par une expertise judiciaire ,celle-ci peut-elle changer si je loue à un prix normal

merci